



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mon espace santé

Question au Gouvernement n° 4848

Texte de la question

MON ESPACE SANTÉ

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Door.

M. Jean-Pierre Door. Monsieur le Premier ministre, je quitte moi aussi cette assemblée après vingt ans de mandat, en particulier au sein de la commission des affaires sociales. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR, LaREM, Dem, SOC, Agir ens, UDI-I et LT.*) J'adresse tous mes vœux aux futurs candidats pour le mois de juin prochain.

Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, vous réactivez le dossier médical partagé (DMP) numérique désormais appelé « Mon espace santé », après l'échec cinglant d'un DMP au coût gigantesque et qui, en deux décennies, n'a pas atteint son objectif, celui défini par la loi de 2004 relative à l'assurance maladie et que j'évaluais dans le rapport d'information n° 659 de 2007, remis au ministre de l'époque et à M. Jean Castex qui alors dirigeait son cabinet.

M. Pierre Cordier. Eh oui !

M. Jean-Pierre Door. Pourquoi réactiver le DMP, en renouvelant les mêmes erreurs, la dépense étant évaluée à 2 milliards d'euros, avec les mêmes acteurs du numérique ?

Ce qu'il faut, c'est un DMP numérique simple, agile, sécurisé – donc non piratable –, utilisant les technologies de 2022 et respectant le secret médical. Ce qu'il faut, c'est utiliser l'intelligence artificielle et les supports individuels mobiles. Ce qu'il faut, c'est aussi une nouvelle carte Vitale, également non piratable, pourvue d'une carte mémoire de grande capacité, véritable trait d'union entre l'utilisateur, les services de santé et l'assurance maladie, bref une carte capable d'absorber tous les documents médicaux. Or nous en sommes loin.

Ma question est donc la suivante : pourquoi faire l'impasse sur ce qui peut être opérationnel alors que nous avons cru à son démarrage en 2004, il y a dix-huit ans ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Permettez-moi cette familiarité, monsieur le député : mon cher Jean-Pierre, nous avons cheminé ensemble sur des bancs différents pendant près de dix ans ; nous nous sommes parfois opposés, parfois retrouvés. En tout cas je vous reconnais une qualité précieuse en votre qualité de parlementaire : vous ne lâchez jamais rien. Et, je vous le dis du fond du cœur, vous me manquerez. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, LR, Dem, Agir ens, UDI-I et LT.*) Vous avez été une

sentinelle vigilante et vous avez été capable, dans vos rapports parlementaires, de mettre l'accent sur des problèmes encore émergents – l'histoire récente nous l'a montré.

Comme il arrive, je ne partage pas vos réticences et vos craintes, ici concernant Mon espace santé – totalement différent du DMP. Je comprends qu'on puisse se dire qu'on nous l'a déjà fait deux fois et qu'on nous le fait une troisième fois. Avez-vous donc ouvert Mon espace santé sur votre téléphone ?

M. Pierre Cordier. Non, il n'a pas le téléphone...

M. Olivier Véran, ministre. Vous avez reçu un courrier de l'assurance maladie vous informant que votre espace santé allait être ouvert. L'avez-vous ouvert ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de rester avec vous après les questions au Gouvernement (*Exclamations sur les bancs du groupe LR*),...

M. Pierre Cordier. Quelle ouverture d'esprit !

M. Olivier Véran, ministre. ...et vous verrez que cela prend vingt secondes et que cela n'a rien à voir avec ce que vous craignez mais tout à voir avec ce que vous appelez de vos vœux.

Je prends, avec mon téléphone, une photo d'une ordonnance, d'une facture, d'un courrier de médecin – et hop, ils sont intégrés dans mon espace santé. Je souhaite envoyer un message à mon médecin afin de m'assurer qu'il a bien lu les résultats de mes analyses et je ne veux pas l'embêter au téléphone : une messagerie sécurisée est prévue à cet effet dans l'application. Demain, je pourrai prendre mes rendez-vous avec mon médecin qui pourra se coordonner avec les infirmiers et les pharmaciens.

M. Maxime Minot. Incroyable !

M. Olivier Véran, ministre. L'application sera effective dans quelques semaines. Tous les Français disposeront ainsi de Mon espace santé.

M. Maxime Minot. Quel bonheur !

M. Olivier Véran, ministre. C'est un moyen, en cas de maladie chronique, de bénéficier d'un meilleur suivi et donc d'éviter des pertes de données. Imaginez que votre bon vieux carnet de santé, celui que nous avons tous dans un tiroir, soit mis à jour à chaque fois que cela est nécessaire. Vous ne vous poserez plus la question de savoir si vous êtes vacciné, si vous avez pris vos médicaments... C'est un gain de sécurité sanitaire pour les patients, et il est très attendu par les professionnels de santé.

Je vous souhaite bon vent, monsieur Door. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Door.

M. Jean-Pierre Door. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, ne prenez surtout pas le risque de reproduire les mêmes erreurs qu'en 2004. La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Door](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4848

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 février 2022](#)